

# Bruxelles

## Faits divers

POUR NOUS CONTACTER:  
Faits divers et tribunaux: 02/225.56.01

TRIBUNAL CORRECTIONNEL VARICELLE MORTELLE

# "Nous voulons que le docteur avoue son erreur"

Les parents de Mélanie entendront le médecin qui a sous-estimé son état

**"L'aboutissement d'une lutte": aujourd'hui, devant la 54<sup>e</sup> chambre correctionnelle, les parents de Mélanie Cailliau commenceront à savoir pourquoi leur fille unique est morte le 29 mai 2004. Plus exactement pourquoi son médecin s'est obstiné à sous-estimer son état, refusant son hospitalisation.**

En avril 2004, Mélanie Cailliau a 22 ans. C'est une jeune fille épanouie, à qui tout sourit... En moins d'un mois, le drame se joue. À cause d'une varicelle qui a mal tourné, dit Philippe Cailliau, son père, Français d'origine. "Mélanie, dans ma famille en Alsace, a attrapé la varicelle. Elle a consulté là-bas, mais rentrée à Bruxelles, elle a continué à se sentir faible." Mélanie consulte alors à plusieurs reprises le docteur Bernard Dupont, médecin de famille chez son copain. À chaque fois, la réponse est invariable: "Le stress des examens; reposez-vous, prenez des vitamines". Le 28 mai, c'est quasi

grabataire que Mélanie, conduite par sa maman, se présente chez le docteur. Où elle s'évanouit même. Celui-ci lui prescrit de solpirides et de boire de l'eau. "Mais encore une fois il ramène tout au stress. Pas d'hospitalisation!"

### COUP DE MASSUE

Le dénouement sera tragique: la nuit suivante, le 29 mai, Mélanie est découverte inconsciente par sa maman. Ses parents l'emmenent à Saint-Luc, tout proche, mais c'est trop tard. "Après une demi-heure, le coup de massue: on vient nous annoncer que Mélanie est morte!"

On détectera une myocardite (infection du muscle cardiaque) aiguë. Une vie enlevée... deux autres démolies. "Mélanie était", dit Philippe, "notre raison de vivre. D'où le combat que nous menons son nom. Pas par vengeance contre le Dr. Dupont. Mais que pour une fois il nous parle, et nous dise la vérité en reconnaissant son erreur".

LAURENT WILEN



Un combat judiciaire pour Mélanie et toutes les autres victimes.

WWW.CAILLIAU.NET

ORDRE DES MÉDECINS

## "On se sentait accusés"

Le procès sera-t-il aussi celui de l'ordre des médecins? "En tout cas de l'opacité du système", tranche Philippe Cailliau. Qui raconte comment l'abattement est devenu révolte après ce tragique 29 mai 2004. "Nous avons vite compris que quelque

chose clochait dans la mort de Mélanie. Pourquoi le Dr Meert, urgentiste de Saint-Luc, a-t-il appelé le Dr Dupont la nuit même du drame? Et pourquoi le Dr Dupont s'est-il tu dans toutes les langues dès le lendemain du drame? "Depuis, pas un coup de fil, une visite, un mot. Nous ne lui reprochons pas de n'avoir pas diagnostiqué une maladie rare... Encore que les symptômes étaient, selon un confrère, "sur un plateau". Nous lui reprochons sa légèreté; ne pas avoir, dans le doute, pris la précaution qui aurait sauvé Mélanie: la faire hospitaliser!"

Le ressentiment est aussi grand

face à l'Ordre des médecins: "Nous avons porté plainte le 6 août. Nous n'avons été convoqués que le 27 janvier suivant. Comme devant un tribunal. On se sentait accusés, nous les victimes! On nous a dit qu'on ne nous communiquerait rien du dossier. Puis, ce tribunal a écouté notre récit sans un mot de compassion." Philippe n'hésite pas à parler de "protection, quand on voit que de nombreux membres du conseil ont été des stagiaires ou des collègues proches du Dr. Dupont dans la mouvance de l'UCL".

L.W.

## Un combat judiciaire de trois ans

Cette comparution représente une victoire pour les Cailliau. "N'ayant rien à attendre de l'Ordre, nous avons porté plainte le 6 novembre 2004. Le 26 janvier suivant, nous avons été entendus à la police fédérale. C'était déjà le jour et la nuit: on nous a reçus humainement, on a reçu des condoléances. Peu de choses, mais ça compte." Tout n'était pas gagné: "Nous avons arraché une chambre du conseil le 10 avril 2006".

Mais le 18 août, déconvenue: le médecin est libre de toute poursuite. Il faudra aux Cailliau pas mal d'acharnement, et de lobbying, pour arracher un appel du parquet. Le 28 novembre 2006, la chambre des mises en accusation prend une décision inverse, en renvoyant le médecin en correctionnelle le 17 juin dernier. "J'ai demandé une chambre à trois juges, fixée ce 18 décembre, pour éviter des pressions sur un juge unique."

COUR D'ASSISES CRIME DE LA RUE DE L'AGRONOME

# L'accusé se dit malade et innocent

La cour d'assises de Bruxelles a ouvert, lundi, le procès en cause de Marc Hendrickx, un Anderlechtois de 61 ans, accusé du meurtre d'Albert L., 83 ans, ainsi que d'avoir provoqué l'incendie de l'appartement où résidait la victime. Les faits se sont déroulés, le 18 octobre 1999, vers midi, dans un immeuble de la rue de l'Agronome à Anderlecht. L'épouse de la victime, revenant de son marché, a constaté que d'épaisses fumées noires se dégageaient de leur appartement. Elle a rejoint la victime mais son corps était déjà en flammes. Quand l'incendie sera maîtrisé, le corps était carbonisé, à hauteur des jambes et du tronc. Cependant, le médecin légiste, le Dr Frédéric Bonbled, sera intrigué par l'aspect cyanosé du visage et suggérera une autopsie plus approfondie. Celle-ci révélera qu'Albert L. fut étouffé par un coussin naturel ou synthétique, avant d'être asphyxié par la fumée et d'être brûlé sur une grande partie du corps. Les soupçons vont rapidement se tourner vers Marc Hendrickx, un

habitant de l'immeuble, dont les propos extravagants, voire agressifs ont toujours étonné ses voisins. Il proclame néanmoins son innocence depuis le premier interrogatoire.

La cour a procédé au tirage au sort du jury (7 hommes et 5 femmes), lundi matin. Ensuite, la procureure générale, Geneviève Molle, a procédé elle-même à la lecture de son acte d'accusation. Puis, la cour a interrogé l'accusé.

### DÉMENCE

Celui-ci a indiqué qu'il avait déjà traversé des moments de démen- ce et qu'il avait été interné à plusieurs reprises. Selon lui, ses crises se manifestent par des sautes d'humeur et, parfois, par des moments de colère, mais sans violences, dont il ne peut expliquer l'origine. Il a indiqué qu'il fréquentait une institution psychiatrique de jour où il prenait chaque matin un cachet pour maîtriser ses sautes d'humeur.

Quant au crime, il a réaffirmé son innocence. Il sait qu'il s'est rendu, le matin du 18 octobre 1999,



L'accusé, Marc Hendrickx (61 ans).

BELGA

dans son centre de jour et le personnel de celui-ci a confirmé sa présence. Mais personne ne peut confirmer que l'accusé était encore là, entre 10h45 et 12h15. Or, le crime a eu lieu vers midi. Marc Hendrickx a précisé aussi qu'il était très malade, qu'il avait le sida, des hépatites, un début de Parkinson et qu'il souffrait de cardiopathie.

## Vite!

SCHAERBEEK

### Attention au faux agent des eaux!

Une dame de Schaerbeek, âgée de 81 ans, a encore fait les frais d'un imposteur samedi. Vers 17 heures, un soi-disant "employé des eaux" s'est présenté chez elle sous le prétexte d'une fuite. Demandant à la dame de vérifier l'écoulement d'un robinet, il en a profité pour fouiller le logement. Après son départ, la dame a constaté une fuite de liquide... de son portefeuille, atteignant les 280 euros. Plainte a été déposée.

MOLENBEEK-ST-JEAN

### Menacée d'un couteau et giflée

Dimanche vers 11 h 50, la police a été appelée chaussée de Ninove par l'occupant d'un appartement. Sur place, les policiers ont appris que celle-ci, Mimouch (36), venait d'être menacée et frappée par son mari Rachid (33). Suite à une dispute, il s'était emparé d'un couteau et en avait menacé son épouse. Puis, il s'est "contenté" de la gifler à plusieurs reprises. Mimouch avait pu s'échapper et prévenir la police. Le mari violent a été interpellé sur place et mis à la disposition du parquet.

SCHAERBEEK

### Case prison pour une brosse à dent

Vers 14 h 30, vendredi, un appel est parvenu à la police, venant d'un magasin de la rue de Jérusalem: un individu venait de s'y faire surprendre après avoir chapardé... une brosse à dents et du dentifrice. Pas vraiment du grand banditisme, sauf qu'en vérifiant l'identité du suspect, les policiers ont découvert qu'il brossait, outre ses dents, la prison: il était recherché pour n'avoir pas purgé une peine d'un an ferme. Pour vols également. L'homme a donc été illico embarqué à Forest, où les brosses et le dentifrice sont fournis.

EVERE

### Des pilleurs de voiture interpellés

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 23 heures, une patrouille de police roulait rue Carli lorsqu'elle a remarqué un trio porteur de sacs à dos. Les policiers ont contrôlé André, Brahim (27) et Khalid (17). Dans un sac figuraient les documents d'une voiture, celle d'un présumé Thierry. Cette voiture a été retrouvée non loin de là, vitre brisée. Brahim nie tout vol, mais dommage pour lui, ses poches étaient remplies de débris de vitre. André a lui avoué.

01960470

Apprenez à jouer au POKER!

Lexique du Poker, combinaisons, organisation, et distribution des cartes

Votre DVD 8,50€ au lieu de 17€

Actuellement en librairie

LaMeuse LaGazette LaProvince Nord Eclair LeQuotidien LaCapitale

>>> par ici la vie!